

PLUS DE SANCTION POUR LES INFRACTIONS DU CODE DE LA ROUTE DES MEMBRES DU PERSONNEL CGSU LORS DE LEUR FORMATION 'OBSERVATION ET INFILTRATION'

Après avoir insisté durant des années auprès des deux ministres de tutelle par le biais du comité de négociation pour les services de police, il y a finalement une avancée considérable dans le dossier des infractions de la route, commises par les membres du personnel de la direction des unités spéciales de la Police Fédérale (CGSU). Et nous le devons au SLFP Police! Dans le cas où des membres du personnel CGSU commettent des infractions de roulage lors d'une formation pendant laquelle des techniques d'observation et d'infiltration leur sont enseignées, ils ne risquent plus d'être sanctionnés. Par contre, le procureur fédéral doit en donner une autorisation écrite préalable avant de commettre lesdites infractions.

Auparavant, le code d'instruction criminelle prévoyait déjà une exception dans le cadre de techniques particulières de recherche. Moyennant l'accord du procureur du Roi, les fonctionnaires de police peuvent commettre des infractions proportionnelles à l'objectif poursuivi, en cas de nécessité absolue et dans le cadre de leur mission.

Cette protection s'étend à présent aux membres de la CGSU commettant des infractions durant leur formation afin d'apprendre des méthodes particulières de recherche d'observation et d'infiltration.

Il faut donc d'abord demander un accord écrit préalable auprès du procureur Fédéral, avec mention des jours, des endroits et des véhicules avec lesquels d'éventuelles infractions seront commises. Ici aussi, le principe de précaution au sujet de la sécurité routière vaut, afin d'éviter des lésions corporelles ou des dégâts matériels à des tiers ou à soi-même.



Toutefois, les conséquences de l'infraction en matière de droit civil persistent. Une victime dispose toujours d'une possibilité de démarche auprès du tribunal civil, par exemple dans le cas d'un accident de la route.

Pour le SLFP Police, l'autorité doit encore progresser dans ce dossier. Nous demandons également une protection pour les formations de 'conduite prioritaire' et vous tenons au courant d'autres dossiers en cours, qui ont aussi été soulevés auprès de la Ministre de l'Intérieur et la Ministre de la Justice.

- Vincent Gilles – Vincent Houssin